



Publié sur *TVB Bretagne* (<http://www.tvb-bretagne.fr>)

La trame verte et bleue, qu'est-ce que c'est ?

Un outil d'aménagement des territoires en faveur de la biodiversité

La trame verte et bleue (TVB) est l'un des projets phares du Grenelle de l'Environnement. Elle vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, en d'autres termes assurer leur survie. La trame verte et bleue doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels. La préservation globale de la biodiversité doit permettre de maintenir les fonctionnalités* des écosystèmes et les services rendus. En Bretagne, ces services sont essentiels pour l'attractivité, l'économie et la qualité de vie du territoire régional (tourisme, qualité de l'eau, agriculture, etc.).

Les animaux utilisent des milieux différents au cours de leur cycle biologique. L'interconnecté permet de garantir la circulation des espèces entre les espaces c

Automne



La grenouille agile se réfugie à l'abri d'une vieille souche pour passer l'hiver.

Été



Durant l'été, les jeunes grenouilles se dispersent et partent à la recherche d'un territoire terrestre qui leur convient.

Les je
mettro
mo
métam
quitt

(Cliquer sur l'image pour l'afficher en grand dans une nouvelle fenêtre)

Source : DREAL Bretagne, RCT - Initiatives Durables

Le concept de trame verte et bleue affirme l'importance de la « nature ordinaire » au sein de la biodiversité. Visible dans nos espaces quotidiens pour peu qu'on prête l'œil ou l'oreille, parfois même jusque sous notre

toit, la nature ordinaire fait l'identité des paysages de nos territoires, de nos cadres de vie, qui les rendent uniques et reconnaissables entre tous.

Toute démarche en faveur de la trame verte et bleue commence par l'identification des continuités écologiques*. Ces dernières sont composées à la fois des espaces où se concentre le plus la biodiversité, qualifiés de « réservoirs de biodiversité* », mais aussi des espaces situés entre les réservoirs* et qui permettent les échanges et les déplacements, appelés « corridors écologiques* ».

Identifier la trame verte et bleue d'un territoire et l'inscrire dans les projets et documents d'aménagement, c'est :



- *favoriser un développement du territoire évitant une destruction et une fragmentation supplémentaire - parfois irréversible - de l'espace ;*
- *resituer le territoire dans une échelle plus large et développer la solidarité entre les territoires ;*
- *préserver la biodiversité ainsi que ses capacités d'évolution et d'adaptation, en réponse notamment aux changements climatiques.*

Répondant à une ambition novatrice, la trame verte et bleue constitue ainsi l'infrastructure naturelle du territoire, à partir de laquelle doit s'inventer un aménagement durable basé sur une organisation économe de l'espace.

**Termes définis dans le [glossaire](#)*
